

2025/037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 2025-012

SEANCE DU 12 MARS 2025

Date d'envoi des Convocations : 28 février 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23

Nombre de membres présents pour le vote : 16

Nombre de membres représentés : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le vingt huit février 2025, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 250 Allée des Sapins à MONTAGNY, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Président : M. OUTREBON Pascal

Pouvoirs : Mme MARCILLIERE donne pouvoir à M GILLET
M GAT donne pouvoir à M MARTINEZ
M DESCHANEL donne pouvoir à M FROMONT
Mme BLANC donne pouvoir à M OUTREBON

Secrétaire : Mme ROTHÉA

Etaient présents :

CCVG : Mmes ROTHÉA, BÉRAL, Ms NOWAK, GILLET, GIORGIO et BESSON
COPAMO : Ms FROMONT, COSTE Marc, BREUZIN, OUTREBON, BIOT et SAVOIE
CCPO : Ms MARTINEZ, CARLIER, ODET et ROCA-VIVES

Etaient excusés :

CCVG : Mme MARCILLIERE, M. FRANCO,
COPAMO : Mmes RIBERON, BLANC
CCPO : Ms GAT, VARIGNY, COSTE Gérald, JOASSARD et DESCHANEL

Était absent :

M. BOUKADOUR

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteurs : Céline ROTHÉA et Pascal OUTREBON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2025-009 adoptant le compte financier unique 2024,

Vu la délibération 2025-010 décidant de l'affectation du résultat 2024,

Vu la délibération 2025-011 fixant le montant des participations 2025,

Les rapporteurs présentent aux membres du Comité Syndical, le Budget Primitif 2025, élaboré dans la continuité du Compte Financier Unique 2024, et conforme au Débat d'Orientation Budgétaire du 19 février 2025 : budget équilibré en dépenses et en recettes.

Ce budget est établi en comptabilité M57 et peut être voté par nature, avec une dispense de présentation croisée simplifiée, car le syndicat présente une activité unique (art. R.2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les rapporteurs rappellent que le budget primitif est basé sur la population totale du territoire syndical telle que stipulée par l'INSEE, soit **91 338 habitants au 1^{er} janvier 2025**.

Un tableau des grandes masses, en fonctionnement comme en investissement, ainsi qu'une présentation brève et synthétique du Budget Primitif, suivant l'article 107 de la loi NOTRe, sont joints à la délibération (cf annexe ci-jointe).

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de madame Céline ROTHÉA et monsieur Pascal OUTREBON, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE le budget primitif 2025, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 13 468 204,24 dont un résultat reporté de 3 523 789,24 € au compte 002
- Section d'investissement : 4 417 096,91 dont un solde d'exécution reporté de 1 229 766,77 € au compte 001

Soit un budget total de 17 885 301,15 € en dépenses et en recettes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

René MARTINEZ



La Secrétaire de séance

Céline ROTHÉA

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :Publié le :



Syndicat mixte Intercommunal de collecte
et de Traitement des Ordures Ménagères

BUDGET PRIMITIF 2025

Présentation synthétique avec reprise des résultats 2024

2025

FONCTIONNEMENT Dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 797 621,06
	<i>Collecte OMR PAP, silos OMR, collecte sélective PAP et PAV, collecte biodéchets</i>	3 402 951 €
	<i>Déplacements et entretiens des silos, collecte piles, caractérisations</i>	72 200 €
	<i>Incinération + incinération refus de tri + délestage 2024-2025</i>	2 944 571 €
	<i>Tri PAP et PAV</i>	1 317 259 €
	<i>Exploitation déchetteries, contrôle et maintenance</i>	2 690 494 €
	<i>Prévention et communication</i>	128 920 €
	<i>Frais divers (comptes 60, 61, 62 et 63)</i>	241 226 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	486 320,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	46 800,00
	<i>Subvention Centre Léon Bérard</i>	4 000 €
	<i>Créances éteintes (liquidations judiciaires, charges diverses...)</i>	3 000 €
	<i>Elus : indemnités, frais de mission, cotisations retraite, etc.</i>	39 800 €
66	CHARGES FINANCIERES Intérêts d'emprunt, lcn	5 140,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES Titres annulés sur exercices antérieurs	3 500,00
68	DOTATION AUX PROVISIONS Risques d'impayés sur recettes à encaisser	7 200,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 393 123,18
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS <i>Amortissement des immobilisations</i>	728 500,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		13 468 204,24

COÛT A L'HABITANT DES PRINCIPALES DEPENSES

NATURE DES DEPENSES	CCVG / 32 934 ha	COPAMO / 30 406 ha	CCPO / 27 998 ha
Collecte et transport OMR	710 643 €	696 935 €	503 331 €
✓ <i>Coût à l'habitant (TVA 10)</i>	21.58 €	22.92 €	17,98 €
SILOS OMR	37 800 €	82 954 €	75 616 €
✓ <i>Coût à l'habitant (TVA 5,5)</i>	1.15 €	2.73 €	2.70 €
Incinération/refus de tri/Délestage 2024 et 2025	1 139 059 €	889 495 €	916 017 €
✓ <i>Coût à l'habitant (TVA 10)</i>	34.59 €	29.26 €	32.72 €
Collecte sélective en PAP	303 866 €	76 585 €	276 131 €
✓ <i>Coût à l'habitant (TVA 5,5)</i>	9.23 €	<i>Non représentatif</i>	9.86 €
Collecte sélective en PAV	98 354 €	381 145 €	111 593 €
✓ <i>Coût à l'habitant (TVA 5,5)</i>	2.99 €	12.54 €	3.99 €
Collecte biodéchets	20 093 €	10 047 €	17 860 €
✓ <i>Coût à l'habitant (TVA 5,5)</i>	0.61 €	0.33 €	0.64 €
Tri PAP + PAV	571 971 €	291 123 €	454 165 €
✓ <i>Coût à l'habitant (TVA 5,5)</i>	17.37 €	9.57 €	16.22 €
Exploitation des déchetteries	824 246 €	1 002 559 €	819 689 €
✓ <i>Coût à l'habitant (TVA 5,5)</i>	25.03 €	32.97 €	29.28 €

FONCTIONNEMENT Recettes

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 523 789,24
70	PRODUITS DES SERVICES	374 000,00
	<i>Redevance spéciale</i>	
74	DOTATIONS, PARTICIPATIONS	9 313 285,00
	<i>Participations des communautés de communes</i>	7 770 530 €
	<i>Aides LEKO et soutiens éco-organismes</i>	1 157 995 €
	<i>Recettes filières (acier, alu, plastiques, cartons, verre, etc...)</i>	384 760 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	102 130,00
	<i>Remboursement acquisitions bacs, composteurs, FCTVA, etc....</i>	
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	155 000,00
	<i>Amortissements des subventions transférables</i>	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		13 468 204,24

Pour mémoire, PARTICIPATIONS 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES	POPULATION 2024	MONTANT PARTICIPATIONS 2024
CCVG	32 888	2 562 564 €
✓ <i>Coût à l'habitant P/CCVG</i>		77,92 €
COPAMO	30 280	2 512 701 €
✓ <i>Coût à l'habitant P/COPAMO</i>		82,98 €
CCPO	27 632	2 325 240 €
✓ <i>Coût à l'habitant P/CCPO</i>		84,15 €
MONTANT DE LA RECETTE TOTALE POUR LE SITOM SUD RHONE		
SITOM	90 800 Hab.	7 400 505 €
✓ <i>Coût à l'habitant</i>		81,50 €

PARTICIPATIONS 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES	POPULATION 2025	MONTANT PARTICIPATIONS 2025
CCVG	32 934	2 748 154 €
✓ <i>Coût à l'habitant P/CCVG</i>		83,45 €
COPAMO	30 406	2 608 969 €
✓ <i>Coût à l'habitant P/COPAMO</i>		85,81 €
CCPO	27 998	2 413 407 €
✓ <i>Coût à l'habitant P/CCPO</i>		86,20 €

MONTANT DE LA RECETTE TOTALE POUR LE SITOM SUD RHONE

SITOM	91 338 Hab.	7 770 530 €
✓ <i>Coût à l'habitant</i>		85,07 €

INVESTISSEMENT Dépenses

chapitre ou opération	LIBELLE	RESTES A REALISER 2024	MONTANTS 2025
16	EMPRUNT		31 600,00

Remboursement du capital

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		36 300,00
----	-------------------------------	--	-----------

Logiciel communication, mise en place Horanet déchetterie Brignais

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 807,21	111 000,00
----	-----------------------------	-----------	------------

Travaux, fournitures et aménagements sur déchetteries, panneaux

50 000,00 €

Matériel de transport

30 000,00 €

Administratif et technique : matériel informatique, mobilier de bureau

7 000,00 €

Acquisitions diverses : installation matériel et outillage

15 000,00 €

Acquisition parcelle à Montagny

9 000,00 €

040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		155 000,00
Op 100	APPORT VOLONTAIRE SILOS + CORBEILLES DE VILLE	44 107,51	989 460,00
Op 101	BACS JAUNES PORTE A PORTE		50 000,00
Op 103	PORTE A PORTE BACS OMR USAGERS + DE REGROUPEMENT		19 000,00
Op 108	ABRIS BIODECHETS	36 954,00	12 200,00
Op 30	Déchetterie CCVG		2 300 000,00
Op 31	Siège SITOM à Montagny	142 199,37	0,00
Op 32	Déchetterie Sérézin du Rhône		221 598,00
Op 33	Déchetterie Mornant		220 871,32
Total		270 068,09	4 147 028,82

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4 417 097,41

INVESTISSEMENT Recettes

chapitre ou opération	LIBELLE	RESTES A REALISER 2024	MONTANTS 2025
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 393 123,68
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 229 766,77
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		728 500,00
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		64 642,70
<i>FCTVA</i>			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 393,10	476 893,00
<i>Appel à projet LEKO corbeilles de ville, réduction de fréquence des collectes, PAV Appel à projet ADEME Biodéchets : PAV, composteurs Subvention MONTAGNY et MIMO sur travaux d'aménagement Montagny</i>			
Op 100	SILOS ENTERRES		491 280,00
<i>Participation des communes silos OMR, CS, Verre</i>			
Total		32 891,26	4 384 205,65
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			4 417 097,41

EQUILIBRE DES SECTIONS

➤ Budget 2025 SITOM Sud Rhône

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 468 204,24 €	13 468 204,24 €
INVESTISSEMENT	4 417 096,91 €	4 417 096,91 €